Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse
Sainte–Marie-Madeleine

Conseil municipal

Simon Lacombe	**maire**
Chantal Bernatchez	**siège # *1***
Jean-Guy Chassé	**siège # *2***
Gilles Carpentier	**siège # *3***
Daniel Choquette	**siège # *4***
Patrice Barbot	**siège # *5***
Lise Cadieux	**siège # *6***

Prochaine séance régulière du conseil :
Lundi 13 NOVEMBRE 2017 à 20 h
Église Évangélique Baptiste
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

Le bureau sera fermé le vendredi 10 novembre pour le Jour du Souvenir

la collecte

PAROISSE
SAINTE-MARIE-MADELEINE
Organisée par Les Chevaliers de Colomb – Conseil 4301
En collaboration avec Les Serres et Jardins Girouard

Le lundi 6 novembre 2017
13h30 à 20h00
Arrivée : 12h30

Salle des Chevaliers de Colomb
1025, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine

Local climatisé

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE. HÉMA-QUÉBEC

STATIONNEMENT HIVERNAL

«Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre Minuit et 7 heure, du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.
(Extrait du règlement RM330, art 6)»

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de la Paroisse Sainte–Marie–Madeleine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 20 h LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents messieurs les conseillers Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier et Patrice Barbot.
Monsieur Daniel Choquette et mesdames Chantal Bernatchez et Lise Cadieux étaient absent/tes.
Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.
Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 14 août 2017
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 août 2017
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

7. Législation

7.1 Règlement 17-472 modifiant le règlement 16-452 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural – *Article 7 Délais* quatre (4) ans – *Adoption*

7.2 Avis de motion – Règlement 17-473 relatif à la garde de poules pondeuses en milieu urbain

8. Administration générale

8.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2017

8.2 Approbation des comptes à payer

9. Sécurité publique

9.1 Pompier Steve Michaud – Nomination au poste de lieutenant

9.2 Pompiers recrus Gabriel Séguin, Didier Boucher-Gauvreau et Justin Langelier – Nomination au poste de pompier à temps partiel

10. Transport

10.1 Rue Girard – Ajout d'une lumière de rue sur poteau existant

10.2 Poste Canda – Changement des boîtes postales et de l'emplacement secteur du Moulin / du Ruisseau

10.3 Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – Signature de l'entente

11. Hygiène du milieu

11.1 Rue Brodeur – Ajout d'une borne-fontaine

11.2 Village Sainte-Madeleine – Prix de l'eau vendue

12. Aménagement et Urbanisme

12.1 Rapport des permis et certificats Août 2017 – Dépôt

12.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 31 août 2017 – Dépôt

12.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Demande de Via Samson Inc. 3455 boulevard Laurier

12.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Demande des Immeubles SS Lévesque Inc. 645-647 boulevard Laurier

13. Loisirs et culture

13.1 Ville de Saint-Hyacinthe – Signature de l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture

14. Varia

Aucun

15. Dépôt de documents

15.1 RIAM (CA) – Procès-verbal séance ordinaire de 23 août 2017

15.2 RAE SM/SMM – Procès-verbal assemblée régulière du 15 juin 2017

16. Période de questions
17. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20 h.

2017-09-200
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-09-201
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 lequel a été transmis par courriel le 28 août;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2017-09-202
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2017 lequel a été transmis par courriel le 8 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents; QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2017-09-203
5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des membres présents; QUE les correspondances reçues depuis le 14 août soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEGISLATION

2017-09-204
7.1 RÈGLEMENT 17-472 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-452 SURLA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL – *ARTICLE 7 DÉLAIS* QUATRE (4) ANS - *Adoption*

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par madame Chantal Bernatchez à la séance ordinaire tenue le 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le délai pour la réalisation des travaux de remplacement ou de mise en place d'une nouvelle installation septique;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement 17-472, modifiant le règlement 16-452 relatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 7.4 Travaux est abrogé et remplacé par celui-ci :

7.4 Travaux

Les travaux visant le remplacement ou la mise en place d'une nouvelle installation septique doivent être terminés dans les quarante-huit (48) mois suivant la date d'émission du permis.

Les travaux doivent être réalisés en conformité aux exigences réglementaires applicables.

PARTIE III, DISPOSTIONS FINALES

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Simon Lacombe	Lucie Paquette
Maire	Directrice générale

7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-473 RELATIF À LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gilles Carpentier que le règlement 17-473 sera soumis à ce conseil lors d'une prochaine séance. L'objet de ce règlement vise à définir les conditions, les normes et les modalités d'application concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2017

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 31 août 2017.

8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées; IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à la majorité des membres présents;

D'approuver les salaires payés de 36 164.80 $, les comptes payés par chèques au montant de 3 611.71 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 30 653.31 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 508 899.71 $, le tout avec dispense de lecture.

9. SECURITE PUBLIQUE

2017-09-206

9.1 POMPIER STEVE MICHAUD – NOMINATION AU POSTE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT QUE le service sécurité incendie a un poste de lieutenant vacant;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective article 4.08 prévoit le nombre de lieutenants à maintenir pour le service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michaud possède les compétences nécessaires et la formation exigée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service sécurité incendie recommande monsieur Michaud pour occuper cette fonction;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser la nomination de Steve Michaud au poste de lieutenant;

D'appliquer les conditions salariales prévues à la convention, et ce en date du 11 septembre 2017.

2017-09-207

9.2 POMPIERS RECRUS GABRIEL SÉGUIN, DIDIER BOUCHERGAUVREAU ET JUSTIN LANGELIER – NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE la convention collective précise la définition et la durée d'un pompier en période d'essai;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Séguin, Boucher-Gauvreau et Langelier ont réussi leur période d'essai selon les exigences établies;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service sécurité incendie recommande la nomination de ces pompiers à titre de pompier à temps partiel;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE Gabriel Séguin soit nommé pompier à temps partiel rétroactivement au 3 septembre 2017;

QUE Didier Boucher-Gauvreau soit nommé pompier à temps partiel rétroactivement au 4 juillet 2017;

QUE Justin Langelier soit nommé pompier à temps partiel rétroactivement au 4 juillet 2017;

D'appliquer les conditions salariales prévues à la convention selon les dates d'éligibilité.

10. TRANSPORT

2017-09-208

10.1 RUE GIRARD – AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE SUR POTEAU EXISTANT

CONSIDÉRANT la requête d'une citoyenne de la rue Rose-des-Vents demandant l'ajout d'une lumière sur la rue Girard;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'améliorer la sécurité des citoyens;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser l'ajout d'une lumière de rue sur le réseau de la Coopérative Régionale d'Électricité;

DE mandater Monsieur René Martin, responsable des travaux publics, afin de faire exécuter les travaux d'installation d'une lumière sur la rue Girard sur un poteau existant.

2017-09-209

10.2 POSTE CANADA – CHANGEMENT DES BOÎTES POSTALES ET DE L'EMPLACEMENT SECTEUR DU MOULIN / DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT la demande de Poste Canada pour l'ajout de boîtes postales dans le secteur du Moulin / du Ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles sont complètes et que Poste Canada doit relocaliser de nouvelles installations;

CONSIDÉRANT QUE les deux nouveaux emplacements, rue Paquin et rue Fortier, respectent les critères et les normes de Poste Canada;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics a validé les emplacements avec l'agente des services de livraison de Poste Canada;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal donne son accord pour les nouveaux emplacements des nouvelles boîtes postales sur les rues Paquin et Fortier.

2017-09-210

10.3 AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – SIGNATURE DE L'ENTENTE

ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« **ARTM** ») et le Réseau de transport métropolitain (le « **RTM** »);

ATTENDU QUE le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33.3, la « **LARTM** ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « **LRTM** »), au 1er juin 2017;

*ATTENDU QU'*en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'ARTM doit offrir des services de transport collectif régulier à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente pour la constitution d'un conseil intermunicipal de transport;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine était partie à l'entente permettant la constitution du CIT de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine était desservie par le CIT de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine est situé hors du territoire de l'ARTM;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2018;

*ATTENDU QU'*en vertu de l'article 79 de la LRTM, le RTM succède aux droits et aux obligations du CIT de la Vallée du Richelieu pour la continuation de ses contrats en matière de transport collectif à compter du 1er juin 2017;

*ATTENDU QU'*une entente de principe a été déposée par l'ARTM à la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine et l'ARTM souhaitent établir, par le biais d'une Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'ARTM, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif régulier requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2018 (l'« **Entente** »);

*ATTENDU QU'*au terme de l'Entente, la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine versera les contributions municipales pour les services de transport collectif régulier à l'ARTM;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine est en accord avec les termes et conditions de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu unanimement :

QUE la municipalité autorise la signature de l'Entente;

QUE le maire, monsieur Simon Lacombe, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Daniel Choquette, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse Sainte-Maire-Madeleine, ladite Entente;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2017-09-211

11.1 RUE BRODEUR – AJOUT D'UNE BORNE-FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont autorisé, par la résolution 2017-05-115, des travaux pour l'ajout d'une borne-fontaine sur la rue Brodeur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus ne peuvent être réalisés puisque la conduite d'aqueduc a seulement un diamètre de quatre (4) pouces;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics, monsieur René Martin, a fait trois (3) suggestions aux membres du conseil pour l'implantation d'une borne-fontaine;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au budget 2017;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'abroger la résolution 2017-05-115;

D'autoriser les travaux de raccordement à partir de la conduite sur la montée du 4e rang;

D'autoriser les travaux nécessaires au remplacement de la conduite de quatre (4) pouces pour une conduite de six (6) pouces sur une distance d'environ 90 mètres;

QUE monsieur René Martin, responsable des travaux publics, est autorisé à faire l'achat des matériaux nécessaires, faire exécuter et superviser les travaux pour l'installation de la borne-fontaine.

2017-09-212

11.2 VILLAGE SAINTE-MADELEINE – PRIX DE L'EAU VENDUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du village Sainte-Madeleine étudie actuellement une mesure alternative pour l'approvisionnement en eau potable sur son territoire advenant une situation d'urgence;

*CONSIDÉRANT QU'*il désire connaître le prix de vente de notre eau advenant une telle situation;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE confirmer au conseil du Village Sainte-Madeleine que le prix de vente sera le même qu'il nous facture pour nos consommateurs du chemin Benoit;

QUE pour l'année 2016 le tarif est de 3 63 $ du mille (1000) gallons;

QUE le tarif applicable pour les années subséquentes sera en fonction de la facturation faite par le Village Sainte-Madeleine pour nos contribuables du chemin Benoit

12 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS AOÛT 2017 - DÉPÔT

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017.

12.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 31 AOÛT 2017 - DÉPÔT

La directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 août 2017.

2017-09-213

12.3 PLAN DIMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – DEMANDE DE VIA SAMSON INC.● 3455 BOULEVARD LAURIER

Demande PIIA-2017-01 présentée par Via Samson Inc. pour Passion d'ici, 3455 boulevard Laurier. Le projet vise l'émission d'un permis pour une enseigne commerciale.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est doté d'un règlement ayant pour but d'avoir un meilleur contrôle sur les projets pouvant affecter le paysage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande de Via Samson Inc. dans le cadre du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume de l'enseigne sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la demande au PIIA;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter la demande de Via Samson Inc.

2017-09-214

12.4 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITEC-TURALE (PIIA) – DEMANDE DES IMMEU-BLES SS LÉVESQUE INC. ● 645-647 BOULEVARD LAURIER

Demande PIIA-2017-02 présentée par Les Immeubles SS Lévesque Inc. pour le 645-647 boulevard Laurier. Le projet vise l'émission de quatre (4) permis de construction sur le lot 5 932 807 dans le projet intégré commercial de la zone 203.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est doté d'un règlement ayant pour but d'avoir un meilleur contrôle sur les projets pouvant affecter le paysage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande déposée par Les Immeubles SS Lévesque Inc. dans le cadre du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume des constructions sont harmonisés avec ceux des deux (2) bâtiments déjà érigés;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la demande au PIIA;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter la demande des Immeubles SS Lévesque Inc. aux conditions suivantes :

1. Réaliser à ses frais les infrastructures d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire (lorsque le terrain sera desservi par celui-ci) et assumer les frais des professionnels (arpenteur, notaire et ingénieur);
2. Obtenir les autorisations nécessaires auprès du MDDELCC pour le prolongement des infrastructures;
3. Respecter les préoccupations des voisins (caméras de surveillance, bruit, camionnage et éclairage);
4. Clôturer le terrain conformément au règlement de zonage 09-370 afin de minimiser les impacts sur le voisinage;

5. Réaliser une plantation arbustive adéquate pour minimiser l'effet « îlot de chaleur ».

13. LOISIRS ET CULTURE

2017-09-215
13-1 VILLE DE SAINT-HYACINTHE – SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU LOISIR ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

*CONSIDÉRANT QU'*aucuns frais d'administration ne seront appliqués par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture, telle que soumise :

1) Municipalité de La Présentation;

2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

4) Municipalité de Saint-Damase;

5) Municipalité de Saint-Dominique;

6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

7) Village de Sainte-Madeleine;

8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

9) Municipalité de Saint-Hugues;

10) Municipalité de Saint-Jude;

11) Municipalité de Saint-Liboire;

12) Municipalité de Saint-Louis;

13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

14) Ville de Saint-Pie;

15) Municipalité de Saint-Simon;

16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

QUE le maire, monsieur Simon Lacombe, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Daniel Choquette, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

14 VARIA

AUCUN

15 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 RIAM (CA) – Procès-verbal séance ordinaire de 23 août 2017

15.2 RAE SM/SMM – Procès-verbal assemblée régulière du 15 juin 2017

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-09-216
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Simon Lacombe, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 21 h 15.

Simon Lacombe Maire	Lucie Paquette Directrice générale

Le calendrier concernant les inspections des fosses septiques voir sur le site internet de la Municipalité à la section NOUVELLES

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

Nous avons besoin de votre lecture de votre compteur d'eau.

Lecture en gallons ou en m^3 selon le compteur.

						0

N'oubliez pas de remplir le formulaire que nous vous avons fait parvenir par la poste, il y a quelques semaines.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction

DÉTAILS COMPTES À PAYER
SEPTEMBRE 2017

ALC Cabinets sanitaires	236.85 $
Alimentation Ste-Madeleine inc.	110.49 $
Autobus Beauregard Inc.	402.41$
Avizo Experts-Conseils	11 871.17 $
Bell	35.59 $
Canadien National-NON Marchandises	558.00 $
Carrière Mont-St-Hilaire inc.	715.78 $
Chem Action Inc.	2 502.21 $
Compteurs Lecomte Ltée	2 054.88 $
Dion Dany	301.00 $
Dépanneur Express	112.71 $
Eglise Évangélique Baptiste	150.00$
Ent Électriques Robert Jodoin Ltée	137.97 $
Excavation Girma Inc.	1 398.10 $
Fournitures de bureau Denis	331.48 $
Gestim Inc	3 046.78 $
Groupe Environex	754.48 $
Group GPI/9190-9044 Québec Inc.	3 621.71$
Groupe Maskatel Inc	92.39 $
Impressions KLM	551.88 $
Lacombe Mathieu	190.25 $
Laferté et Letendre inc.	141.34 $
Langelier Justin	789.63$
Lavallée Réal	85.07 $
Martin Distribution	132.47$
Martin René	197.60$
Michaud Steve	110.24$
Ministre des Finances (S.Q.)	132 994.00 $
Municipalité Village Ste-Madeleine	603.56$
Paradis Lemieux Francis Senc	7 519.95 $
Pizzeria Ste-Madeleine.	23.00$
Production Frederic Angers	1 835.00 $
Régie Interm. Acton & Maskoutains	19 239.59 $
Soleno Service Inc.	2 989.35 $
Sécurité Maska Inc.	1 225.79 $
Therrien couture S.E.N.C.R.L.	212.70 $
Vallières Asphalte Inc.	5 886.60$
Ville de Beloeil	287.50 $
Wagner Mathieu	403.61 $
TOTAL :	**203 507.71 $**

LA MRC DES MASKOUTAINS

INVITE LES CITOYENS À POURSUIVRE LEURS EFFORTS

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) qui se tiendra du 21 au 29 octobre, la MRC des Maskoutains encourage les résidents de son territoire à poursuivre leurs efforts afin de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

Au quotidien, nos gestes et nos choix ont un impact important sur la quantité de déchets que nous produisons. Il est utile de se rappeler quelques alternatives écologiques issues du concept des 3RV-E qui permettent de réduire considérablement l'élimination de matières résiduelles, soit la réduction à la source, la réutilisation ou le réemploi, le recyclage et la valorisation.

J'adopte de nouvelles habitudes !
Minimalisme, partage d'objets, fabrication maison, achat local, en vrac, équitable, éthique : de nombreuses solutions existent pour consommer moins et mieux, pour consommer autrement. Dans le cadre de ses éditons de 2017, 2018 et 2019, la SQRD mettra en lumière :

- Les trucs et astuces pour réduire au quotidien
- Les alternatives existantes pour réutiliser, transformer, partager
- Les mouvements en faveur de la réduction et du réemploi
- Les entreprises qui proposent des produits écoresponsables et qui ont un impact social positif!

Réduire, c'est agir !, peut-on lire sur le site internet de la Semaine québécoise de réduction des déchets où l'on trouve de nombreuses idées pour « faire partie de la solution ».

Au niveau local et régional, le *Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains* est en ligne sur le site internet de la MRC.

Rendez-vous sur le site de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour obtenir de l'information sur les services offerts et avoir accès à ses bulletins d'information, au calendrier des collectes, etc.

Programme RénoRégion

LES PERSONNES ÉLIGIBLES PEUVENT FAIRE UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Les personnes éligibles à une subvention du programme RénoRégion sont invitées à adresser leur demande à la MRC des Maskoutains au cours des prochaines semaines.

Le programme RénoRégion apporte un soutien financier aux propriétaires-occupants, à revenu faible ou modeste, qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défectuosités majeures que présente leur résidence.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 $ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 100 000 $ ou moins.

Pour être admissible à un taux d'aide de 95 %, les propriétaires-occupants doivent respecter certains critères dont l'un concerne le revenu annuel du ménage. Basé sur la déclaration de revenus fédérale de 2016, celui-ci ne doit pas excéder :

- 28 000 $ pour un ménage d'une personne ou un couple;
- 33 000 $ pour un ménage de deux à trois personnes;
- 38 000 $ pour un ménage de quatre à cinq personnes;

- 55 000 $ pour un ménage de six personnes et plus.

Pour soumettre une demande
Les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC des Maskoutains pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la Société d'habitation du Québec, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Anne Rivard de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3130 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

TRANSPORT ADAPTÉ

La MRC des Maskoutains offre, pour chacune des 17 municipalités de son territoire ainsi que pour la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, par une entente intermunicipale, le service de transport adapté. C'est un service de transport en commun de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Pour être admissible, la personne devra répondre aux **deux exigences** suivantes :

1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistance et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales **et**;

2. Avoir, sur le plan de la mobilité, l'une des limitations reconnues justifiant l'utilisation d'un tel service. Ces limitations reconnues sont :

a. Avoir une incapacité à marcher 400 mètres sur un terrain uni;
b. Avoir une incapacité à monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui ou avoir une incapacité à descendre une marche de 35 centimètres sans appui;
c. Avoir une incapacité physique ou psychologique à effectuer l'ensemble d'un déplacement de transport en commun normal;
d. Avoir une incapacité à s'orienter dans le temps ou l'espace;
e. Avoir une incapacité à maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres.

Pour déposer une demande d'admission, un formulaire doit être rempli par un professionnel de la santé reconnu. Vous pouvez vous le procurer sur notre site Internet ou nous contacter pour en obtenir une copie par la poste.

Heures de service :

Du lundi au jeudi :	6 h 30 à 22 h
Vendredi :	6 h 30 à minuit
Samedi :	8 h à minuit
Dimanche :	8 h à 22 h

Les routes de demi-journée sont disponibles du lundi au vendredi.

POUR NOUS JOINDRE :

Téléphone : 450 774-3170
Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca

Le Guide d'information pour les aînés mis à jour

Le Guide d'information pour les aînés a été rédigé et publié une première fois en 2015 à la suite de la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC. Cette année, ce précieux outil de référence a été mis à jour et il est offert gratuitement à la population de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Depuis avril 2016, la MRC rédige et diffuse également un bulletin d'information appelé L'Info MADA, disponible sur le site internet de la MRC. Le récent numéro fournit des renseignements sur plusieurs sujets, dont la vaccination antigrippale, l'environnement, l'isolement et la sécurité.

Les personnes intéressées par ces outils d'information peuvent les consulter en ligne (mrcmaskoutains.qc.ca) et également en obtenir une copie, gratuitement, au siège administratif de la MRC des Maskoutains, au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, ou dans les bureaux des 17 municipalités du territoire.

Jusqu'au 10 novembre pour soumettre une candidature pour l'obtention d'une Bourse agricole

La MRC des Maskoutains, le Salon de l'agriculture et leurs partenaires invitent les jeunes entrepreneurs à l'œuvre sur le territoire de la MRC à soumettre leur candidature pour obtenir une bourse de 10 000 $.

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts des jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Ils doivent être ou en voie de devenir propriétaires, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains ou sur son site internet au mrcmaskoutains.qc.ca, à l'onglet Développement économique (financement). Le formulaire doit être accompagné d'un plan d'affaires, ou d'une description complète du projet justifiant un besoin d'accompagnement, et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet.

Pour des informations supplémentaires, contacter Steve Carrière, agent de développement au 450 768-3005.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur le site Internet de la MRC des Maskoutains pour tous les détails.

UNE ATTESTATION DE PERFORMANCE POUR LA RÉGIE !
PROGRAMME ICI ON RECYCLE : NIVEAU 3, ÉCHELON OR

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains s'est récemment vu décerner la plus haute distinction au programme *ICI ON RECYCLE !*, soit *l'Attestation de performance de niveau 3, échelon Or*. Il s'agit d'une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, instaurées par RECYC-QUÉBEC afin de souligner les efforts remarquables des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté, dans leur établissement, des mesures permettant la gestion responsable de leurs matières résiduelles.

Pour la Régie, l'obtention de cette distinction est un élément de fierté qui confirme son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Tel que le précise le président de la Régie, M. Alain Jobin : « *Nous sommes fiers de faire connaître à nos nombreux collaborateurs et à tous les citoyens de nos municipalités membres, cette reconnaissance obtenue grâce aux efforts que nous avons déployés depuis de nombreuses années, au sein même de notre organisation. Nous invitons toutes les industries, les commerces et les institutions situés sur notre territoire à emboiter le pas dans la même direction en adhérant également à ce programme de reconnaissance.* »

L'Attestation de performance ICI ON RECYCLE ! de niveau 3 est remise aux ICI qui atteignent des standards élevés conformément aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.* Rappelons que le programme ICI ON RECYCLE ! comporte trois niveaux de reconnaissance : le Niveau 1 – Engagement, le Niveau 2 – Mise en œuvre et le Niveau 3 – Performance. Ce dernier vise à reconnaître les efforts des établissements qui atteignent un taux élevé de mise en valeur de leurs matières résiduelles, en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi. Les établissements doivent atteindre un taux global de récupération et de mise en valeur sur le potentiel de valorisation de 80 % et plus pour se voir décerner leur attestation.

Comme le soulignait Réjean Pion, le directeur général de la Régie : « *Nous pouvons être fiers de la gestion de nos matières résiduelles et c'est grâce à la participation de tous les membres de notre personnel que nous atteignons des performances aussi impressionnantes. J'invite les autres gestionnaires d'établissement ICI à s'informer sur ce programme, notamment en contactant la Régie, et à s'engager également dans cette voie respectueuse de notre environnement et de celui des générations futures.* »

Rappelons que ce programme de reconnaissance est géré par la société d'état RECYC-QUÉBEC. On peut en découvrir les modalités sur le site internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programme-services/prog-reconnaissance/ici.asp, rubrique *Programmes et services, Programmes de reconnaissance /Ici on recycle.*

Pour toute information supplémentaire, notamment en ce qui concerne le programme de reconnaissance « ICI on recycle », n'hésitez pas à rejoindre la chargé de projet au développement des programmes environnementaux de la Régie au **450 774-2350**.

UN SURPLUS DE FEUILLES… PAS DE PROBLÈME !

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

Déjà l'automne frappe à nos portes et les feuilles colorées viendront bientôt tapisser nos terrains, nous annonçant le retour prochain de l'hiver. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à la population que si l'herbicyclage n'est pas suffisant lors de la tonte de la pelouse pour disposer des feuilles, il est possible de bénéficier d'une alternative simple et respectueuse de l'environnement. Il suffit de placer les feuilles dans le **bac brun**, des **sacs de papier**, des **boîtes de carton**, des **poubelles rondes** ou dans le **bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques** et de laisser le tout en bordure de la rue, la journée de collecte des matières organiques, avant 7 heures. Ces matières seront ainsi ramassées et valorisées, plutôt que d'être dirigées, à grands coûts, vers un lieu d'enfouissement.

Les feuilles ne doivent jamais être laissées dans des sacs de plastique en bordure du chemin lors de la collecte des matières résiduelles, car elles ne seront pas ramassées. En effet, même les sacs de plastique portant la mention compostable ou biodégradable ne doivent pas se retrouver dans la collecte des matières organiques, ceux-ci n'étant pas admissibles au site de compostage. **De plus, le bac vert de matières recyclables ne doit en aucun cas être utilisé pour y placer des matières organiques** puisque celui-ci ne sera pas ramassé à aucune autre fin que la collecte des matières recyclables.

La Régie encourage toute la population de ses municipalités membres à maintenir ses bonnes habitudes de récupération et à continuer de participer en grand nombre à la collecte à trois voies. Avec un taux de contamination inférieur d'environ 2 % lors de la collecte des bacs bruns, vous contribuez à faire une différence pour notre environnement.

Réjean Pion, directeur général

Action Emploi

MON PARTENAIRE POUR L'EMPLOI

440, avenue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

UN EMPLOI À 55 ANS* ET +
OUI, C'EST POSSIBLE

*Les personnes de 50 à 54 ans peuvent être admissibles sous réserve d'une évaluation.

Informez-vous maintenant

450 773-8888

www.action-emploi.ca

monCVvirtuel
moncvvirtuel.com

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :

Québec Canada

Le Salon virtuel de l'emploi de Saint-Hyacinthe

Une nouvelle opportunité de recruter du personnel spécialisé

La MRC des Maskoutains et le Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Hyacinthe s'unissent pour aider les employeurs du territoire à pourvoir des postes spécialisés en organisant le tout premier Salon Virtuel de l'emploi de Saint-Hyacinthe, le 16 novembre 2017, de 10h à 19h. Le choix de cette initiative non traditionnelle s'appuie sur deux objectifs : faire connaître le marché maskoutain de l'emploi à la grandeur de la province et accroître le bassin de candidats qualifiés pour répondre aux besoins des entreprises.

« *À l'instar de ceux d'autres régions du Québec, nos employeurs sont confrontés à des défis de recrutement importants, notamment pour combler les postes requérant une expertise spécifique. Dans un tel contexte, la tenue d'un salon virtuel s'est imposée comme une avenue intéressante pour les aidée à dénicher les professionnels au profil recherché, et ce, d'autant plus que le Web et les médias sociaux sont devenus une partie intégrante de la recherche d'emploi* », souligne François Vincent, directeur de CLE de Saint-Hyacinthe.

« *La MRC est fière de mettre en œuvre ce salon qui permettra à nos entreprises de se démarquer et d'innover dans le cadre de leur processus d'embauche. Il s'agira, pour elles, d'une occasion privilégiée de se positionner comme des employeurs dynamiques et avant-gardistes et de faire rayonner les possibilités d'emploi attrayantes offertes sur notre territoire en rejoignant des employés de partout au Québec et au-delà de nos frontières* », ajoute Charles Fillion, directeur associé à la MRC des Maskoutains.

Considérant le caractère innovateur de la formule, le comité organisateur entend, pour la première édition, limiter à 15 le nombre d'entreprises participantes qui offrent des emplois spécialisés ou semi-spécialisés sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Le coût d'inscription est de 250 $. Les employeurs intéressés sont priés de communiquer sans tarder avec Jean Jetté, par téléphone au 450 501-2458 ou par courriel au dem@mrcmaskoutains.qc.ca, pour réserver leur place. Pour plus de renseignements sur la tenue du Salon virtuel de l'emploi, il est aussi possible de consulter le www.emploi-sthyacinthe.ca

Les chercheurs d'emploi pourront naviguer gratuitement d'un kiosque à l'autre, voir les offres d'emploi et visionner les vidéos d'entreprises pour mieux les connaître. Ils auront également la possibilité d'entrer en contact avec les décideurs par messagerie instantanée ou par vidéoconférence privée.

Il est à noter qu'une importante campagne promotionnelle sera déployée sous le thème « Un salon branché sur l'emploi », afin de favoriser la visite d'un maximum de chercheurs d'emploi sur le site du salon virtuel, le jour de l'événement. L'offensive publicitaire mettra à profit les nombreuses possibilités offertes dans les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et Twitter. Elle bénéficiera également d'une belle visibilité à l'échelle du Québec grâce aux différents formats promotionnels qui seront diffusés via Jobboom.

Le Salon virtuel de l'emploi de Saint-Hyacinthe, une initiative de :

EMPLOI-CONTACT
ENTREVUES
ÉCLAIR
PRÉSENTÉ PAR FORUM-2020

UNE ACTIVITÉ UNIQUE
POUR LA RÉGIONALISATION
DE L'IMMIGRATION

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Troisième édition de l'activité « Emploi-Contact »
Entrevues éclair à Saint-Hyacinthe

« *Une activité unique pour la régionalisation de l'immigration* »

Le jeudi 2 novembre aura lieu la troisième édition d' « **Emploi-Contact » Entrevues éclair**. Il s'agit d'une activité unique de recrutement pour les entreprises maskoutaines. Cette initiative de Forum-2020 permet aux employeurs de vivre une expérience novatrice en matière de recrutement de personnel.

Le jeudi 2 novembre 2017 au Centre culturel Humania Assurance
au 1675, rue Saint-Pierre Ouest, Saint-Hyacinthe

La tenue de l'événement est rendue possible grâce au financement du Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe et de la collaboration des organismes de Montréal œuvrant pour la régionalisation auprès des personnes issues de l'immigration.

L'activité « **Emploi-Contact** » permet aux entreprises de rencontrer douze candidats ayant chacun dix minutes pour convaincre l'employeur. Les profils des personnes issues de l'immigration, venus de la Région métropolitaine de Montréal et de la Rive-Sud, seront sélectionnés préalablement par les ressources humaines de l'entreprise. Approximativement une quinzaine d'entreprises et plus d'une centaine de candidats y participeront.

L'objectif de l'événement « **Emploi-Contact** » est de répondre aux besoins de main-d'œuvre d'employeurs maskoutains éprouvant des difficultés de recrutement et d'assurer la prospérité de la grande région de Saint-Hyacinthe.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Une initiative de :

FORUM-2020
Au cœur d'une mosaïque

Avec la participation financière de :

Québec

GUIGNOLÉE

SAMEDI le 25 NOVEMBRE 2017

DE 9 H À MIDI

SUGGESTIONS DE DENRÉES NON PÉRISSABLES :

S.V.P. *Bien vérifier la date d'expiration des denrées alimentaires*

- Café instantané, thé
- Beurre d'arachides, tartinades
- Céréales, gruau
- Aliments en conserve
- Pâtes alimentaires
- Sucre blanc, cassonade
- Sirop d'érable
- Marinades, huile, sel, poivre
- Biscuits, bonbons, croustilles
- Boissons gazeuses, jus
- Couches, lait maternisé
- Pots de nourriture pour bébés
- Produits hygiéniques : Savon, shampoing, dentifrice, papier hygiénique, mouchoirs
- Produits de nettoyage

Merci pour votre générosité !

Ne sont pas acceptés :

- **Contenants déjà ouverts**
- **Conserves maison**

LE POUVOIR D'AIDER

GUIGNOLÉE STE-MADELEINE 2017

C.P. 624, Ste-Madeleine, Québec J0H 1S0 - Tél. : 450 496-6590

Les demandes devront nous parvenir avant le **4 DÉCEMBRE 2017**

Toutes demandes reçues après le 4 décembre 2017 devront être soumises au comité.

BÉNÉFICIAIRE

#

Date de l'application:		Préparé par:	

Fiche personnelle des bénéficiaires

Nom:		Prénom:		Date de naissance	

ADRESSE

# CIVIQUE		RUE		APP. #	
VILLE		Code postal		TÉLÉPHONE	
				AUTRE NO. TÉLÉPHONE	

Conjoint(e)

Nom:		Prénom:		Date de naissance	
				TÉLÉPHONE	

ENFANTS (MAISON)	
PRÉNOM	**ÂGE**

AUTRES INFORMATIONS

DÉPANNAGES (Réservé à l'administration)			
DATE	**BONS**	**DATE**	**BONS**

Preuve de résidence	
BAIL:	
TAXES MUNICIPALES:	
PERMIS DE CONDUIRE:	
AUTRES:	

Revenus	
Aide sociale	
Prestation universelle pour garde d'enfants (Allocation familiale)	
Salaire	
Pension	
Autres revenus	
Total des revenus	

Dépenses fixes	
Loyer	
Électricité et chaufffage	
Téléphone-câble-internet	
Cellulaire	
Auto	
Total des dépenses	
Autres dépenses	

Date	Commentaires

Approuvé par: _____ Date: _____

Une pièce d'identité sera requise lors de vos achats à l'épicerie.

Nous fêtons l'Halloween

Qu'elle assurera une présence policière ciblée et accrue quant aux différentes activités qui se dérouleront dans le cadre de la fête de l'Halloween **le mardi 31 octobre, entre 16h00 et 19h00**, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Elle portera une attention particulière quant à la vigilance des automobilistes à circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues ainsi qu'aux déplacements sécuritaires des enfants.

La Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible, car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure ou la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au

75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)

Activités :

Bingo :	les mardis à 13h30
Pétanque atout et pétanque tapis :	les jeudis à 13h00
Cartes	du lundi au jeudi à 14 h 30

Renseignement : Micheline : 450-795-6477

CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

Prochaine réunion — Le 8 novembre à 19h00 à la Salle des Chevaliers de Colomb

Invitée — Mme Danielle Brabant

Sujet — Comment faire le deuil sur ce qui nous arrive dans nos vies ? Décès, maladie, travail, famille etc. Ouvert à tous !

N'oubliez pas de visiter les artisans présents au 12e Salon des Créativités :

Samedi le 11 novembre de 10h00 à 17h00
Dimanche le 12 novembre de 10h00 à 16h00

À l'École St-Joseph-Spénard
150, rue du Cinquantenaire, Ste-Madeleine, Qc, J0H 1S0

Entrée gratuite, Venez trouver des cadeaux pour vous, votre famille et amis !
***Artisans** (entrée rue Hébert ***Visiteurs** (entrée sur Spénard)

Infos : Simone (450) 795-3539
Ginette (450) 795-6226

BUREAU MUNICIPAL 3541 boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

☏ 450-795-6272 courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca

🖷 450-795-3180 site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h

SERVICE SECURITE INCENDIE 290, rue St-Jean-Baptiste Ste-Madeleine
MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR (Québec) J0H 1S0

☏ 450-795-6412 🖷 450-795-3456 courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

BIBLIOTHEQUE 1040 A, rue Saint-Simon, Ste-Madeleine (Québec) J0H 1S0
(sous-sol de la Caisse Desjardins)

☏ 450-795-3959 🖷 450-795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine
JEAN-CHRISTOPHE SOUCY, COORDONNATEUR (Québec) J0H 1S0
☏ 450- 795-6984 🖷 450- 795-3436 courriel: loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Novembre 2017

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	3 **Collecte des matières recyclables**	4
5 Élection générale (de 10h à 20h)	6 **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	7	8	9 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	10 **DÉCHETS**	11
12	13 **Session ordinaire du conseil à 20 h** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	14	15	16 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	17 **Collecte des matières recyclables**	18
19	20 **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	21	22	23 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	24 **DÉCHETS**	**25**
26	27 **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**	28	29	30 **Collecte des matières organiques** ---------- **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**		